

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**conformément à l'arrêté préfectoral signé le 12 mai 2017
il sera procédé du 19 juin 2017 au 18 juillet 2017 (30 jours consécutifs) à une enquête
publique préalable à la procédure d'extension et de réhabilitation de la station
d'épuration de Sarrians (84) Vacqueyras (84)**

Ce projet est conduit par la commune de Sarrians (84)

Des informations techniques peuvent être demandées auprès de :

M. Yves GUIGNARD , Commune de Sarrians , – courriel : yves.guignard@ville-sarrians.fr

M. Jérôme LEROY, Officier de l'armée de l'air en retraite est désigné commissaire enquêteur titulaire.

Du 19 juin 2017 au 18 juillet 2017 inclus, aux heures habituelles d'ouverture des services au public, les pièces du dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Vacqueyras et de Sarrians siège de l'enquête, où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions aux jours et heures suivants :

- le lundi 19 juin 2017, de 09h00 à 12h00, (ouverture de l'enquête publique)
- le jeudi 6 juillet 2017, de 09h00 à 12h00,
- le mardi 18 juillet 2017, de 14h00 à 16h00. (clôture de l'enquête publique).

Le dossier est également accessible en ligne sur le site : www.ville-sarrians.fr - Un poste informatique dédié à cet effet, sera également mis à disposition du public en mairies de Sarrians et Vacqueyras aux heures habituelles d'ouverture des services au public.

En dehors de ces permanences, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert en mairie de Sarrians, ou sur le site dématérialisé dont l'adresse est : <http://www.vaucluse.gouv.fr/enquetes-publiques-en-cours-r3380.html> (cette disposition s'applique du 19 juin 2017 à 09h00 au 18 juillet 2017 à 16h00), ou les adresser par écrit à :

M. le commissaire enquêteur / Enquête publique
Hôtel de Ville – Place du 1^{er} août 1944 – 84260 SARRIANS

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès : - Services de l'État en Vaucluse - DDT 84 – SEEF - 84905 Avignon cedex 9.

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un délai d'un an :

- En mairie de Sarrians, - à la DDT de Vaucluse (SEEF) et sur le site de Préfecture de Vaucluse (<http://www.vaucluse.gouv.fr>).

A l'issue de l'enquête publique, le préfet de Vaucluse statuera sur la demande d'autorisation, au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.